

# RENCONTRES « AVENIRS-POUSSINS »



Lieux et Horaires: à l'initiative des secteurs  
Bassin :25 m



## COMITE DEPARTEMENTAL DE SEINE MARITIME



### 1<sup>ère</sup> Rencontre

Hiver : Samedi 17 Novembre 2012

Été : Samedi 09 Mars 2013

50 m Dos 50 m Brasse 50 m papillon

Relais 4x50 m Crawl



### 2<sup>ème</sup> Rencontre

Hiver : Samedi 08 Décembre 2012

Été : Samedi 30 Mars 2013

*Coupe Pass'Sport de l'Eau (priorité aux licenciés nés en 2004 et après)*



### 3<sup>ème</sup> Rencontre

Hiver : Samedi 19 Janvier 2013

Été : Samedi 25 Mai 2013

50 m Crawl 100 m 4 Nages

Relais 4x50 m 4 Nages



## Règlements Particuliers

Compétitions ouvertes aux nageuses et nageurs des catégories d'âges « Avenirs » et « Poussins ». Les épreuves de Crawl doivent être impérativement nagées dans cette nage et non pas en nage libre. Attention : tout nageur né en 2004 et après ne peut être engagé que s'il a validé les trois étapes de l'Ecole de Natation Française. La deuxième partie Hiver et Eté est consacrée au passage du Pass'Sport de l'Eau pour les licenciés ayant préalablement validés le Sauv'Nage.

Rencontres qualificatives pour les finales: Attention l'accession à la finale se fait sur classements (voir barèmes).

Droits d'engagements : Forfait annuel de 55 € pour les six rencontres, quelque soit le nombre de nageurs, à régler au trésorier : M. Christian LEMAITRE, 314 Impasse des Rouelles, 76640 YEBLERON, et ce avant la première rencontre.

**SUITE DES REGLEMENTS PARTICULIERS, VOIR AU VERSO**



## RENCONTRES « AVENIRS-POUSSINS »

- Engagements : en ligne obligatoirement pour les rencontres 1 et 3, sur le tableau Excel Type disponible sur le site du Comité pour les pass'sport de l'eau, au plus tard le samedi précédent la rencontre. Tout envoi tardif ne sera pas pris en compte. Aucun engagement ne sera accepté le jour même, au bord du bassin. Attention, pour les relais, envoyer par mail la composition de ces derniers à vos correspondants.
- Récompenses : Classement par secteur. Une médaille aux trois premiers de chaque épreuve individuelle et au premier relais, dans chaque catégorie, sera remise aux lauréats à l'issue de la rencontre.
- Les responsables de secteur doivent faire remonter les résultats sur le serveur fédéral et envoyer les P.C.E. à ffn\_76@orange.fr au plus tard le lundi qui suit la compétition, faute de quoi ces derniers ne seront pas intégrés dans le classement départemental.
- Tous les clubs sont tenus de déléguer au moins un officiel. Un responsable de l'encadrement devra également être présent. Il se chargera de diriger les nageurs vers la chambre d'appel et de déclarer les forfaits avant le début des courses. Pour le Pass'sport de l'eau, les clubs pourront déléguer un évaluateur (à inscrire sur la fiche d'engagements) et pourront faire valider, si besoins, la deuxième session pratique.
- Rappel des secteurs (voir Règlements particuliers)
  - ❖ 1. Rouen et Environs : Bihorel, Grand Couronne, Grand Quevilly, Mont Saint Aignan, Oissel, Saint Etienne du Rouvray et Rouen
  - ❖ 2. Dieppe : Dieppe, Forges les Eaux, Gournay en Bray, Saint Valéry en Caux et Yvetot
  - ❖ 3. Caux Seine : Notre Dame de Gravenchon, Fauville, Bolbec et Saint Romain de Colbosc
  - ❖ 4. Le Havre et Environs : Cheminots Havrais, Club Nautique Havrais, Fécamp, Gonfreville l'Orcher et Montivilliers.

Tout club ne figurant pas sur ces listes et désirant participer au programme « Avenirs – Poussins » est invité à se rapprocher au préalable du Comité Départemental afin de se voir affecté à l'un des quatre secteurs ci-dessus.

---

*Les rencontres et Finales « Avenirs-Poussins » sont patronnées par le Conseil Général de Seine Maritime.*